

DELIBERATION DU BUREAU DU PETR DU DOUBS CENTRAL

Membres en exercice : (au jour de la séance)	18
Membres présents :	11
Suffrages exprimés :	10
- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0

Séance du 8 janvier 2024

Délibération n° : DB1-2-2024

OBJET :

Avis à formuler pour une demande de financement FEDER rural : création d'une maison médicale par la commune de Pays de Clerval.

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois de janvier à dix-huit heures trente, se sont réunis à l'Hôtel des Services de Baume-les-Dames, les membres du bureau du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 29 décembre 2023.

Présent(s) : BEAUDREY Bruno, BRAND Christian, BRAND Yves, CUENOT Joseph, JACQUOT Alain, JANUEL Philippe, MARQUIS Martine, PIQUARD Charles, SCALABRINO Agnès, ULMANN Valérie et VIGREUX Thomas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : -

Absent(s) excusé(s) : BOITEUX Denis, BOURIOT Claude, CARTIER Frédéric, GARNIER Georges, MARTHEY Arnaud, MAURICE Jean-Claude, et THIEBAUT Laure

Secrétaire de séance : PIQUARD Charles

Le Président expose les motifs.

Par délibération D8-2-2023 du 27 février 2023, le comité syndical a validé la candidature du PETR du Doubs central à l'AMI FEDER rural et validé que l'instance qui rend les avis sur les projets présentés soit le bureau du PETR.

Dans le cadre d'un projet de maison médicale en cœur de ville, la commune de Pays de Clerval souhaite déposer une demande de financement FEDER rural.

Pour cela, un avis préalable du PETR validant l'inscription du projet dans la stratégie de territoire du Doubs central doit être remis.

Une présentation du projet est effectuée.

Ce projet consiste en la réhabilitation d'un bâtiment aujourd'hui en partie délaissé et à l'abandon afin de créer un espace médical pluridisciplinaire en mutualisant des espaces communs. Il permet une restauration du patrimoine bâti en répondant à un besoin pour la population à savoir développer l'offre médicale tant en quantité qu'en qualité sur le secteur des Deux Valles Vertes.

La stratégie du Doubs central pour le FEDER rural est construite autour de plusieurs orientations et axes. L'axe 2 « tendre vers un aménagement territorial économe et durable pour protéger nos espaces naturels et agricoles » de l'orientation 1 « développer et promouvoir notre territoire de manière sobre et résiliente » a notamment comme objectifs opérationnels de :

- Poursuivre les objectifs de sobriété foncière et limiter l'étalement urbain
- Préserver et restaurer le patrimoine naturel ou bâti
- Réhabiliter, requalifier les espaces bâtis sans usage, délaissés ou à l'abandon
- Promouvoir un usage optimisé des bâtiments favorisant leur mutualisation

De plus, l'axe 2 de l'orientation 2 du projet de territoire « accompagner le développement économique durable de notre ruralité » traite aussi de la sobriété foncière et du renouvellement urbain. Il a comme objectif notamment de soutenir une approche de sobriété et de mutualisation des espaces fonciers et des espaces bâtis.

Considérant que le projet présenté répond bien à la stratégie du Doubs central présentée dans le cadre de l'AMI FEDER rural,

Considérant l'avis favorable remis par le Conseil de Développement consulté en amont du Bureau sur ce projet,

Le Président soumet au vote.
Madame MARQUIS ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le bureau à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de création d'une maison médicale par la commune de Pays de Clerval en vue de solliciter un financement FEDER rural.

Charles PIQUARD
Secrétaire de séance



Thomas VIGREUX
Président

